

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 110 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9

L'an deux mille vingt deux
le 14 décembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 6 décembre 2022

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à GARCIN Valérie), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu (pouvoir à ALLAIX Romain), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain

OBJET : Demande de subvention pour la restauration des passerelles du village 2ième tranche

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit de restaurer et de permettre de conserver les passerelles des villages. Les passerelles constituent le patrimoine de la commune, il convient de les réhabiliter. Pour cela et vue le nombre important, il est nécessaire de procéder par tranche. La première tranche s'est déroulée en 2022.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre de la réhabilitation.

L'estimation du projet est de 69 503 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Conseil Régional PACA à hauteur de 40 % soit 27 801.20 €, par l'Etat à hauteur de 30 % soit 20 850.9 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter, dans le cadre de la restauration des passerelles du village 2ième tranche, l'aide du Conseil Régional PACA, de l'Etat.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu
de l'envoi en sous-préfecture le :

Le Maire

Valérie GARCIN

